



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL
DU 3 AVRIL 2017 CONSENTI A LA SOCIETE
BELLITONA "ESPACE PIERRE SOUWEINE" SIS
70, RUE DE FONTENAY**

**DÉCISION N° AU-18-263
EN DATE DU 06 SEPTEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4930 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN ;

VU le bail professionnel en date du 3 avril 2017, signé entre la Ville de Vincennes et la société BELLITONA, pour l'occupation du local situé au 7^{ème} étage et désigné bureau n°1 de l'immeuble « Espace Pierre Souweine » sis 70, rue de Fontenay à Vincennes (94300) ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier par avenant la formule de révision du loyer prévu initialement au bail afin de faciliter la gestion locative ;

D É C I D E

DE SIGNER un avenant au bail professionnel du 3 avril 2017 consenti à la société BELLITONA, pour l'occupation du local situé au 7^{ème} étage et désigné bureau n°1 de l'immeuble « Espace Pierre Souweine » sis 70, rue de Fontenay à Vincennes (94300). Cet avenant est sans incidence financière.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé du développement
économique et de l'emploi, du développement
durable et de la collecte sélective,

Signé

Eric BENSOUSSAN